

Le propriétaire devra reconstruire à l'identique

Une pelleteuse en ville passe rarement inaperçue. Et quand elle détruit une façade qui ne doit pas l'être, encore moins. Il n'aura pas fallu plus de quelques heures pour que l'échevin de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles, Geoffroy Coomans (MR), soit prévenu de la démolition de la façade du numéro 63 de la rue Ducale jeudi dernier. Rapidement, le chantier fut arrêté et les scellés posés.

Voisin de l'ambassade de France et de celle des Etats-Unis, le numéro 63 était en travaux depuis un certain temps. En 2012, une première demande de permis d'urbanisme proposant une démolition suivie d'une reconstruction du bâtiment avait été introduite pour un immeuble de bureau. Elle fut refusée.

La deuxième demande a été acceptée par la Ville de Bruxelles fin 2013, mais dans le permis d'urbanisme, il était bien précisé que la façade de style néoclassique ne devait pas être détruite. *« L'immeuble n'est pas classé mais l'ambassade de France l'est, rappelle Geoffroy Coomans. Nous trouvons que rien ne justifiait sa démolition dans le projet introduit. »*

A l'intérieur, tout avait déjà été détruit et la Ville était très attentive à ce chantier situé entre les ambassades, le bâtiment de l'Ocam, la maison des parlementaires fédéraux, le parlement flamand et l'entrée technique du 16 rue de la Loi.

Et pourtant, jeudi matin, une partie de la façade a été grignotée. *« Dès que nous l'avons appris, nous avons agi, justifie l'échevin. Malheureusement, nous ne pouvons pas mettre un employé de l'Urbanisme devant chaque chantier. A présent, le permis ne peut plus être exécuté. »*

Le promoteur risque une amende pouvant atteindre les 250.000 euros. La Ville imposera également la reconstruction à l'identique et réfléchit à déposer plainte en justice. *« La bruxellisation est révolue. On ne peut plus passer outre les décisions de la Ville et introduire après une demande de régularisation. On ne détruit plus le patrimoine à la petite semaine. Heureusement, ce genre de pratiques est marginal, mais nous ne pouvons les tolérer »,* conclut Geoffroy Coomans.